

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 643 255

(21) N° d'enregistrement national :

90 02550

(51) Int Cl⁵ : A 61 D 9/00.

(12)

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITÉ

A3

(22) Date de dépôt : 23 février 1990.

(71) Demandeur(s) : Timothy John Irwin BOYD. — AU.

(30) Priorité : AU, 23 février 1989, n° PCT/AU89/00071.

(72) Inventeur(s) : Timothy John Irwin Boyd.

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 34 du 24 août 1990.

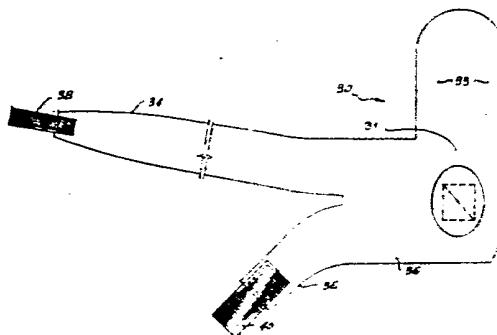
(73) Titulaire(s) :

(60) Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

(74) Mandataire(s) : Cabinet Monnier.

(54) Bandage pour jambes de chevaux.

(57) Une partie du bandage, éloignée de la partie bombée en
forme de coupe 31, est divisée en deux parties longitudinales
s'étendant en forme de languettes 34, 35 destinées à être
enveloppées respectivement au-dessus et au-dessous du som-
met de la protubérance du boulet.



FR 2 643 255 - A3

D

La présente invention concerne des bandages et plus particulièrement un bandage pour les jambes des chevaux.

Des bandages pour les jambes sont fréquemment utilisés pour les chevaux et plus particulièrement pour les chevaux de polo, de concours de saut et de course, comme moyen de protection ou à titre thérapeutique. Ces bandages sont généralement enroulés autour de la jambe de l'animal, entre le genou et le boulet. Les bandages se présentent sous différentes formes, mais la plupart de ceux-ci ont tendance à se desserrer lorsque le cheval est en mouvement. En effet, si les extrémités du bandage sont fixées, les bandes qui se recouvrent ne sont maintenues en grande partie que par le frottement de contact.

En outre, il arrive que certains chevaux au galop projettent en avant leurs jambes arrières de façon si accentuée que la partie arrière du boulet touche fréquemment le sol. Jusqu'à présent, ces zones ont été parfois protégées à l'aide de pansements adhésifs ou de matières similaires. Cependant, les matières de ce type n'offrent qu'une protection limitée de l'articulation et s'usent rapidement en raison du contact répété avec le sol lorsque le cheval galope.

La présente invention vise un bandage pour les jambes des chevaux qui apporte une amélioration ou remédie notablement à un ou plusieurs de ces inconvénients.

On connaît un bandage composé d'au moins une feuille de matière partiellement élastique, ladite feuille de matière possédant au moins une zone de boucles adaptée pour recevoir des petits crochets en plastique du type utilisé dans une fixation au moyen de boucles et de crochets, et au moins une zone desdits crochets étant disposés sur ladite feuille de façon que le bandage puisse être tendu élastiquement et enroulé autour de la jambe du cheval, les zones de boucles recouvrant au moins partiellement et coopérant ainsi avec les zones de crochets pour empêcher le relâchement du bandage.

Le bandage suivant l'invention comprend une partie élastique bombée en forme de coupe apte à s'adapter à la protubérance formée par l'articulation du boulet du cheval afin de constituer un maintien et une protection complémentaires pour l'articulation.

Le bandage est de préférence réalisé en néoprène, disponible dans le commerce, muni d'un renfort en nylon comportant des boucles prévues pour coopérer avec de petits crochets en plastique, du type utilisé dans les fermetures par boucles et crochets. Les zones de crochets sont de préférence des éléments tels que le système vendu sous la marque déposée

"VELCRO" et qui est fixé par couture, collage ou moyens similaires.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

5 Fig. 1 est une vue en plan d'un bandage possédant une partie élastique en forme de coupe suivant l'invention.

Fig. 2 représente l'envers du bandage de fig. 1.

Fig. 3 est une vue latérale du bandage de fig. 1.

Fig. 4 est une vue de côté du bandage de fig. 1.

10 Fig. 5 représente le bandage des figs. 1 à 4 enroulé autour du boulet d'un cheval.

Fig. 6 est une vue en plan d'un bandage possédant une partie élastique bombée en forme de coupe suivant un autre mode de réalisation de l'invention.

15 Fig. 7 représente l'envers du bandage de fig. 6.

Fig. 8 est une vue latérale du bandage de fig. 6.

Fig. 9 est une vue de côté du bandage de fig. 6.

Fig. 10 est une vue de derrière du bandage de fig. 6.

20 Fig. 11 représente le bandage des figs. 6 à 10 enroulé autour du boulet d'un cheval.

Les figs. 1 à 5 représentent un bandage 30 suivant l'invention.

Le bandage 30 est réalisé en néoprène et comprend une partie bombée élastique en forme de coupe 31 conçue pour s'adapter au boulet 32 d'un cheval.

25 Le bandage comprend en outre une extension 33 qui, lors de l'utilisation, s'étend vers le haut depuis la partie en forme de coupe 31 et remonte le long de la partie arrière de la jambe du cheval, du boulet 32 vers le genou.

30 Une seconde partie allongée 34, sensiblement plus longue, s'étend perpendiculairement à l'extension 33, pour être enroulée successivement autour de la jambe du cheval et de l'extension 33, en progressant vers le haut, du boulet vers le genou.

35 Une troisième partie allongée 35, s'étend vers le bas à partir de la partie bombée 31 pour être enroulée autour du paturon du cheval immédiatement au-dessous du boulet.

Le bandage en néoprène comprend un renfort 36 comportant des boucles de petite dimension adaptées pour pénétrer dans de petits crochets en plastique du type utilisé dans les systèmes de fermeture par boucles et crochets vendu sous la marque déposée "VELCRO". Le renfort 36 est

muni d'une zone continue de boucles qui s'étend pratiquement sur tout un côté du bandage.

Une partie formée d'une multiplicité de zones discontinues de crochets 37 du type décrit précédemment est cousue sur le néoprène sur le 5 côté du renfort muni de boucles 36.

En pratique, le bandage suivant l'invention est mis en place sur le boulet d'un cheval de la manière suivante. La partie bombée en forme de coupe 31 est d'abord placée sur le boulet 32 de façon à correspondre à la protubérance sur l'arrière de cette articulation, l'extension 33 10 étant placée sur l'arrière de la jambe du cheval depuis le boulet en remontant vers le genou. L'extension 33 est maintenue en place le long de la jambe tandis que la partie allongée 34 est enroulée en maintenant une tension élastique à la fois autour de la jambe du cheval et autour de l'extension 33. Chaque tour d'enroulage recouvre partiellement 15 l'enroulage précédent, de sorte que le bandage forme une spirale ascendante le long de la jambe du cheval. L'extrémité de la partie allongée 34 est fixée sur elle-même au moyen d'une patte 38 qui comporte des boucles conçues pour s'accrocher sur la zone complémentaire de crochets 39.

20 On notera que lorsque le bandage est enroulé autour de la jambe du cheval en exerçant une tension élastique, chaque tour de bandage de la partie 34 recouvre partiellement l'extension 33 ainsi que le tour précédent de bandage, de sorte que les boucles du renfort 36 coopèrent avec certaines zones de crochets 37 de l'extension 33 et dans certaines zones 25 de crochets 37 du tour précédent du bandage. De cette façon, chaque tour successif du bandage est fixé sous tension et le bandage n'a pas tendance à se desserrer lorsque le cheval est en mouvement.

De façon identique, la partie allongée 35 est enroulée au-dessous du boulet et est fixée par une patte 40 qui s'accroche sur une zone complémentaire de crochets 41 afin de réaliser un support solide et sûr pour l'articulation.

30 Les figures 6 à 11 représentent un bandage 50 suivant une seconde réalisation de l'invention. Le bandage 50 est constitué de néoprène du type décrit précédemment comportant un renfort 51 qui forme une zone 35 continue de boucles s'étendant sur pratiquement tout un côté du bandage comme précédemment décrit.

Une partie composée d'une multiplicité de zones discontinues de crochets 52 du type précédemment décrit est cousue sur le néoprène du côté opposé au renfort 51. Le bandage 50 a pratiquement la forme d'un

"V" et comporte à l'une de ses extrémités une zone élastique en forme de coupe 53. L'extrémité du bandage opposée à celle comportant la coupe 53 est divisée pratiquement au niveau du milieu du bandage en deux languettes divergentes 54 et 55.

5 Comme représenté en fig. 11, le bandage suivant le second mode de réalisation de l'invention est appliqué sur le boulet d'un cheval de la manière suivante. La partie en forme de coupe 53 est placée sur le boulet 32 afin de correspondre à la protubérance formée à l'arrière de l'articulation. Les languettes divergentes 54 et 55 sont alors enroulées 10 sous tension autour du boulet au-dessus et au-dessous du sommet de la protubérance pour constituer un support fixe et solide pour l'articulation. Ainsi que dans l'autre mode de réalisation, chaque tour d'enroulement successif est fixé au précédent par des zones de crochets 52 sur l'enroulement précédent qui s'accrochent aux boucles sur le renfort 51 15 de chaque enroulement. Les derniers enroulements des languettes 54 et 55 sont fixés par les pattes correspondantes 56 et 57 qui comprennent des zones de boucles s'accrochant sur les zones correspondantes de crochets 58.

20 Dans ce mode de réalisation, une seule épaisseur du bandage comprenant la partie en forme de coupe 53 recouvre entièrement la protubérance de l'articulation. Le reste du bandage est formé par les languettes 54 et 55 qui sont enroulées respectivement au-dessus et au-dessous du sommet de la protubérance, comme représenté en fig. 11. Cette disposition procure une plus grande souplesse à l'articulation tout en assurant son 25 maintien et sa protection.

La présente invention prévoit un bandage pour chevaux adapté pour être utilisé lors des soins vétérinaires, des exercices, des entraînements et compétitions, tant à des fins de protection qu'à des fins thérapeutiques. On peut appliquer le bandage à la tension désirée afin de 30 procurer le maintien et la flexibilité correspondant aux modes d'utilisations particuliers. Par exemple, on peut utiliser différents bandages appliqués selon différentes tensions selon que le cheval est à l'entraînement ou en compétition, ou à la suite d'un accident.

En outre, on notera que chaque tour successif du bandage étant fixé 35 par un système de boucles et crochets, il est possible de serrer chaque tour de façon individuelle et différente. Par exemple, le bandage peut être étiré fortement autour du boulet afin de procurer un bon maintien, la tension diminuant légèrement en direction du haut de la jambe, ou vice versa, selon les applications particulières.

On n'a décrit dans ce qui précède que deux modes de réalisation de l'invention mais des modifications peuvent y être apportées sans s'écarte de l'esprit de la présente invention. Par exemple, la zone comportant les boucles peut ne pas s'étendre sur toute la surface du bandage 5 mais peut être prévue sous forme de bandes ou de zones discontinues placées à des endroits déterminés.

De façon similaire, les zones de crochets peuvent ne pas être contenues mais se présenter sous forme d'une série de zones séparées et de plus petite dimension, placées à des endroits déterminés. En outre, 10 les parties élastiques bombées peuvent s'adapter pour être utilisées pour les autres articulations des jambes des chevaux.

Le bandage peut également être muni de parties présentant une forte résistance à l'usure, fabriquées à partir de fibres aramide hautement résistantes, telles que le "KEVLAR" ou autre matière similaire présentant une bonne résistance à l'usure. Les parties de renfort peuvent être cousues ou fixées de toute autre façon sur le bandage à des endroits appropriés, tels que sur les parties élastiques bombées afin de réduire l'usure et de prolonger la durée de vie du bandage. 15

En outre, les bandages peuvent être constitués d'une matière quelconque et présenter toute longueur appropriée susceptible de procurer le degré de maintien, de protection et de flexibilité nécessaires aux applications et exigences particulières. 20

Il doit d'ailleurs être entendu que la description qui précède n'a été donnée qu'à titre d'exemple et qu'elle ne limite nullement le domaine de l'invention dont on ne sortirait pas en remplaçant les détails 25 d'exécution décrits par tous autres équivalents.

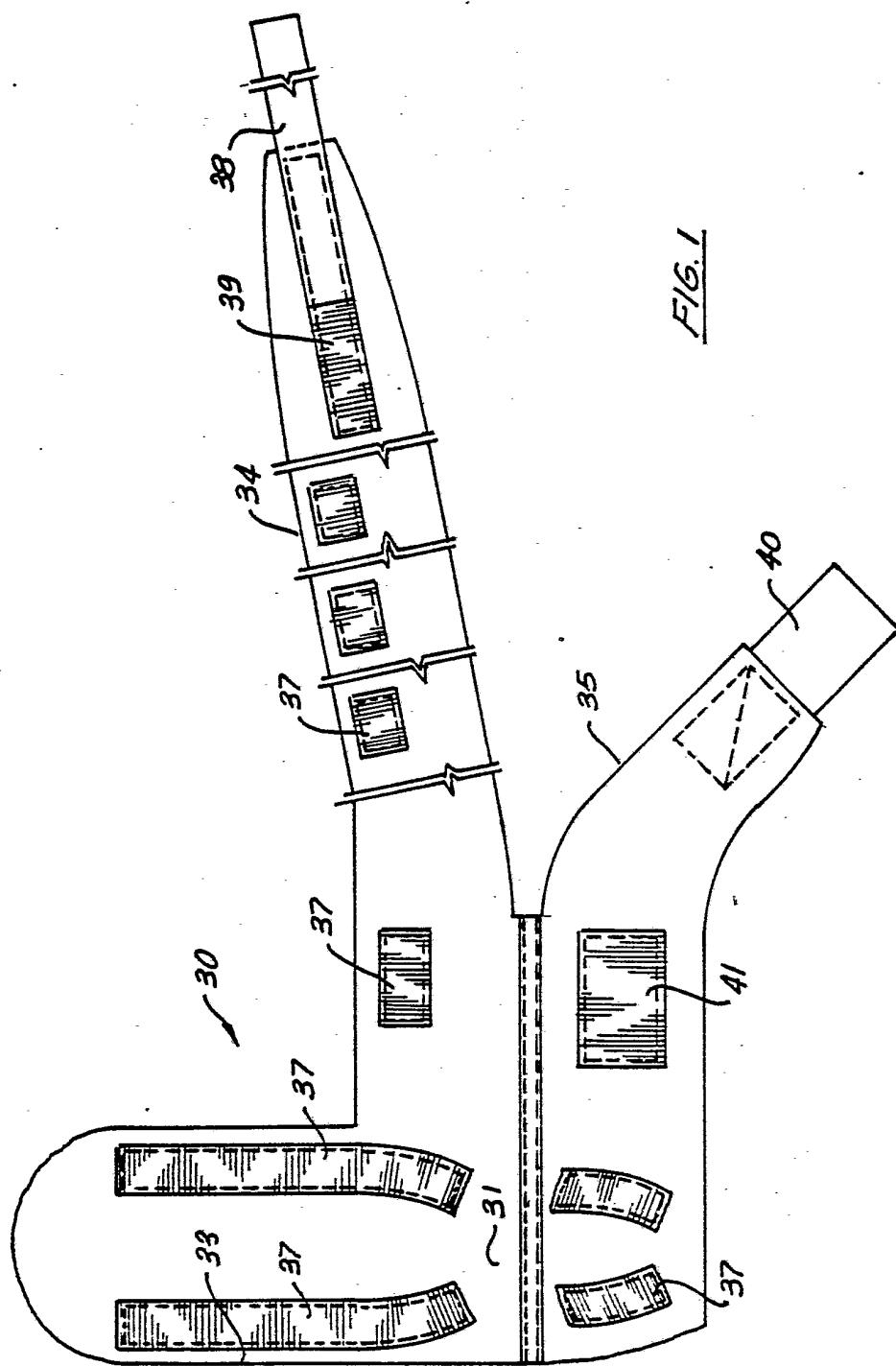
REVENTICATIONS

1. Bandage pour jambes de chevaux (30-50) comprenant une longueur d'au moins une feuille de matière partiellement flexible et élastique, ladite feuille présentant au moins une zone de boucles propre à coopérer avec des petits crochets en plastique du type utilisé dans une fixation au moyen de boucles et de crochets, et au moins une zone desdits crochets disposés sur ladite feuille de façon que le bandage puisse être tendu élastiquement et enroulé autour de la jambe du cheval, les zones de boucles recouvrant au moins partiellement et coopérant avec les zones de crochets pour empêcher le relâchement du bandage, caractérisé en ce que ledit bandage comprend une partie élastique bombée en forme de coupe (31-53) susceptible de s'adapter à la protubérance formée par une articulation de la jambe (32).
2. Bandage suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'une partie dudit bandage éloignée de la partie bombée en forme de coupe (31) est divisée en deux parties longitudinales s'étendant en forme de languettes (34, 35) destinées à être enveloppées respectivement au-dessus et au-dessous du sommet de ladite protubérance.
3. Bandage suivant la revendication 1, caractérisé en ce que ledit bandage (50) est divisé pratiquement en son milieu pour former deux languettes divergentes (54, 55).

2643255

100

FIG. 1



2643253

2/8

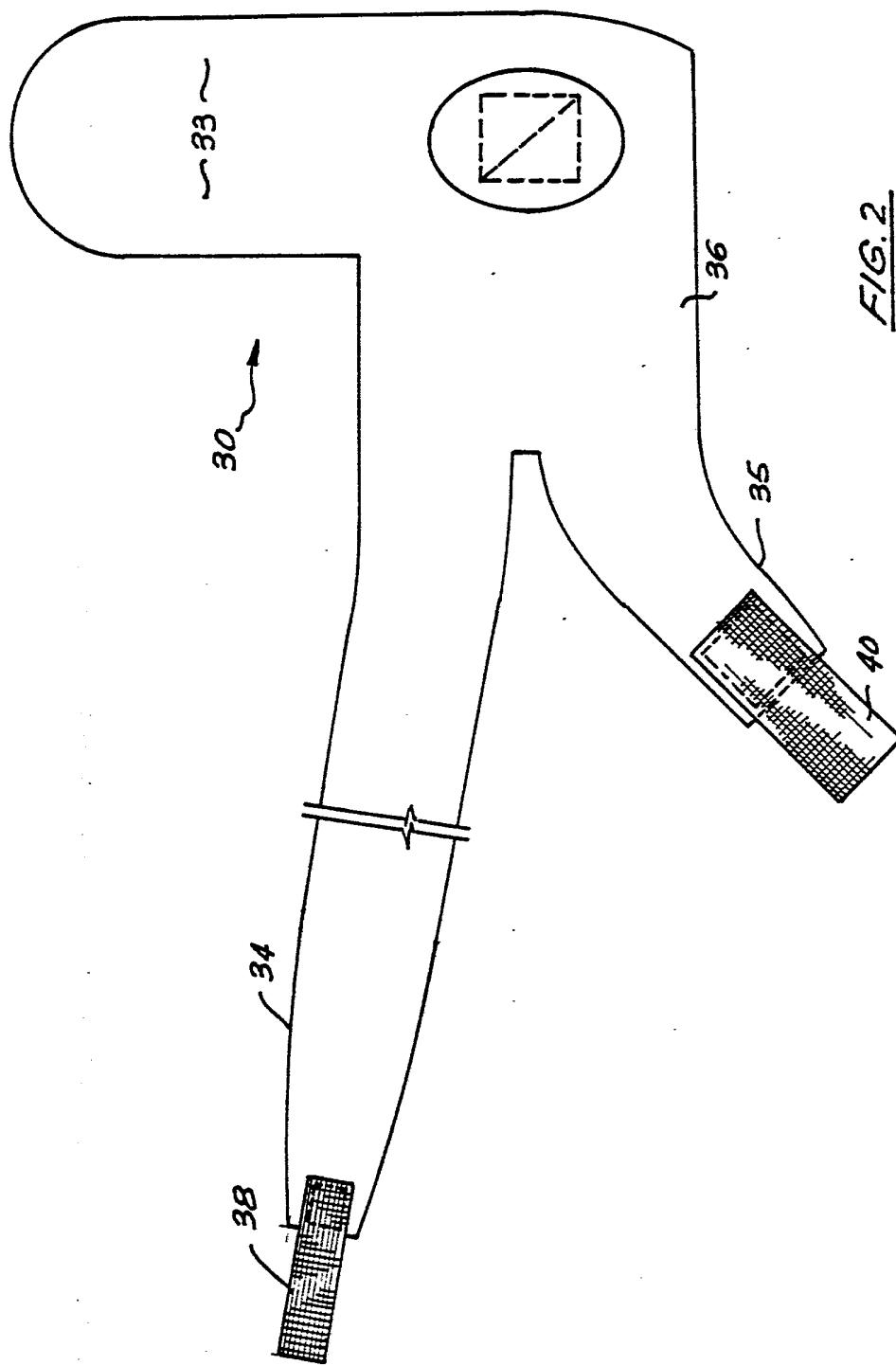
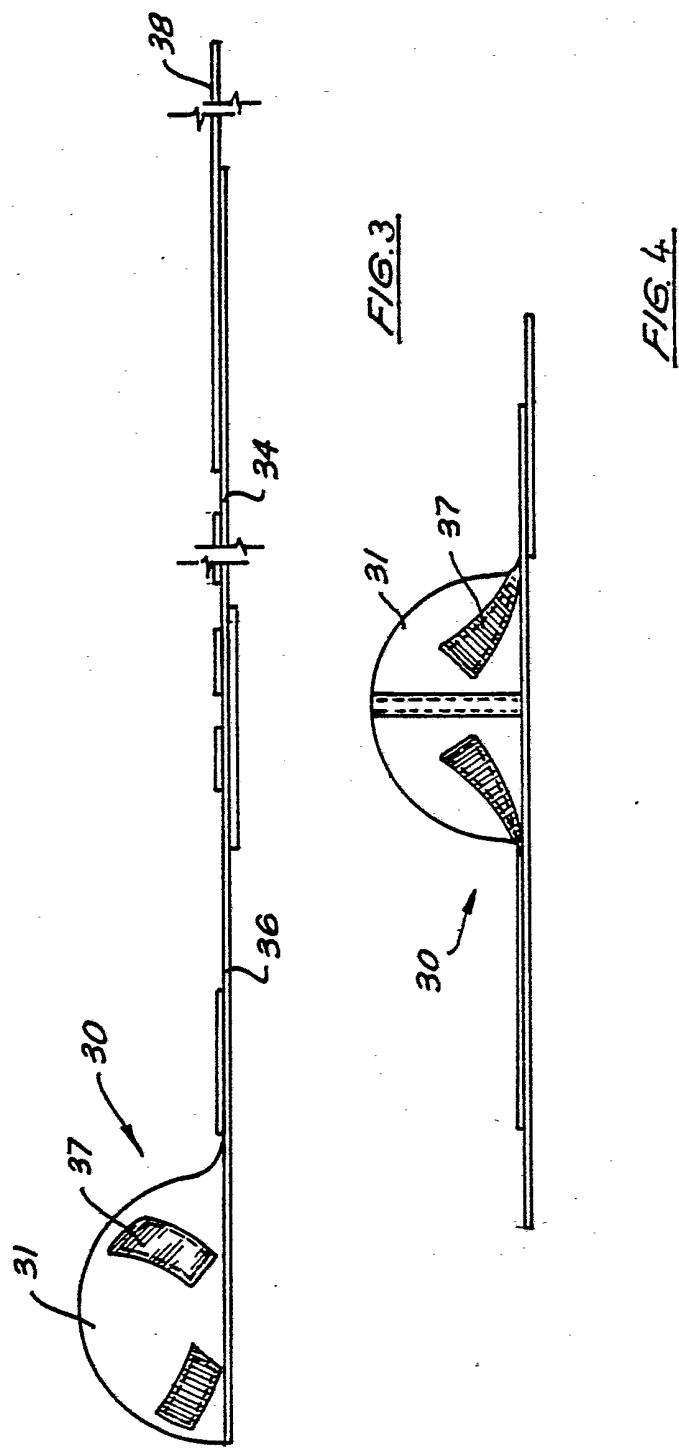


FIG. 2

3/8

2643255



4/8

2643253

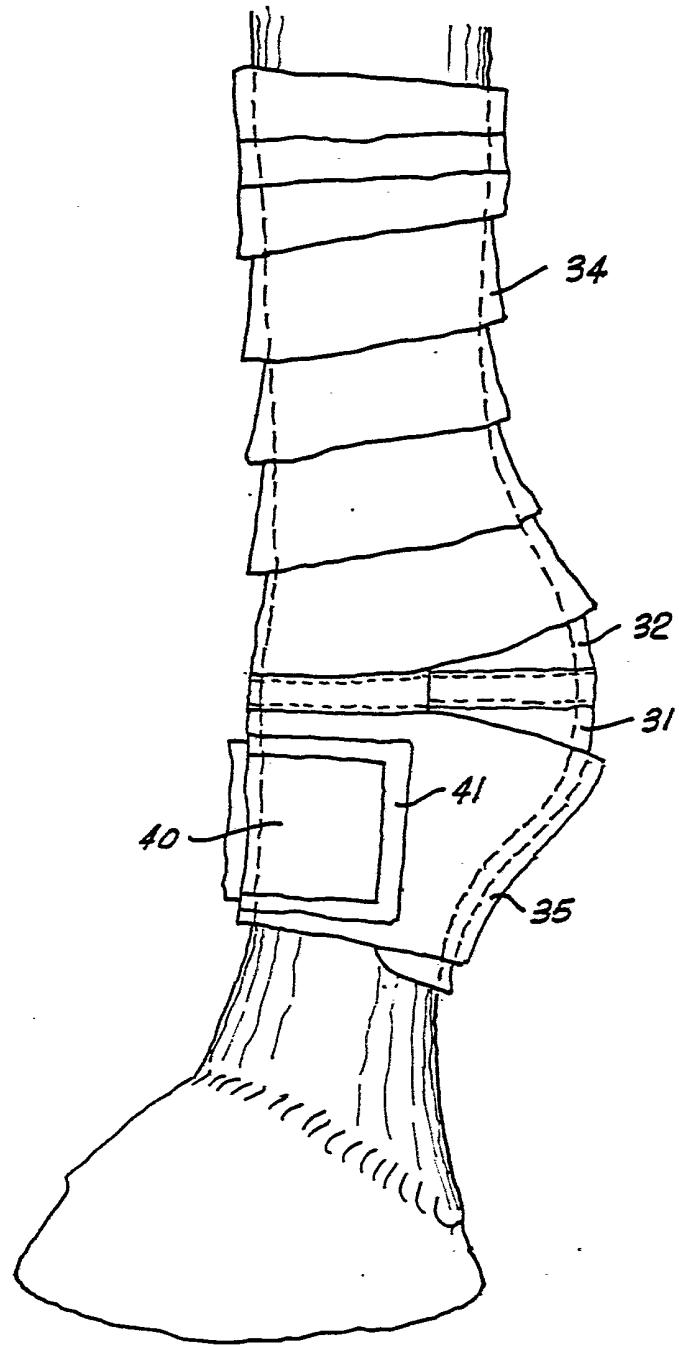


FIG. 5

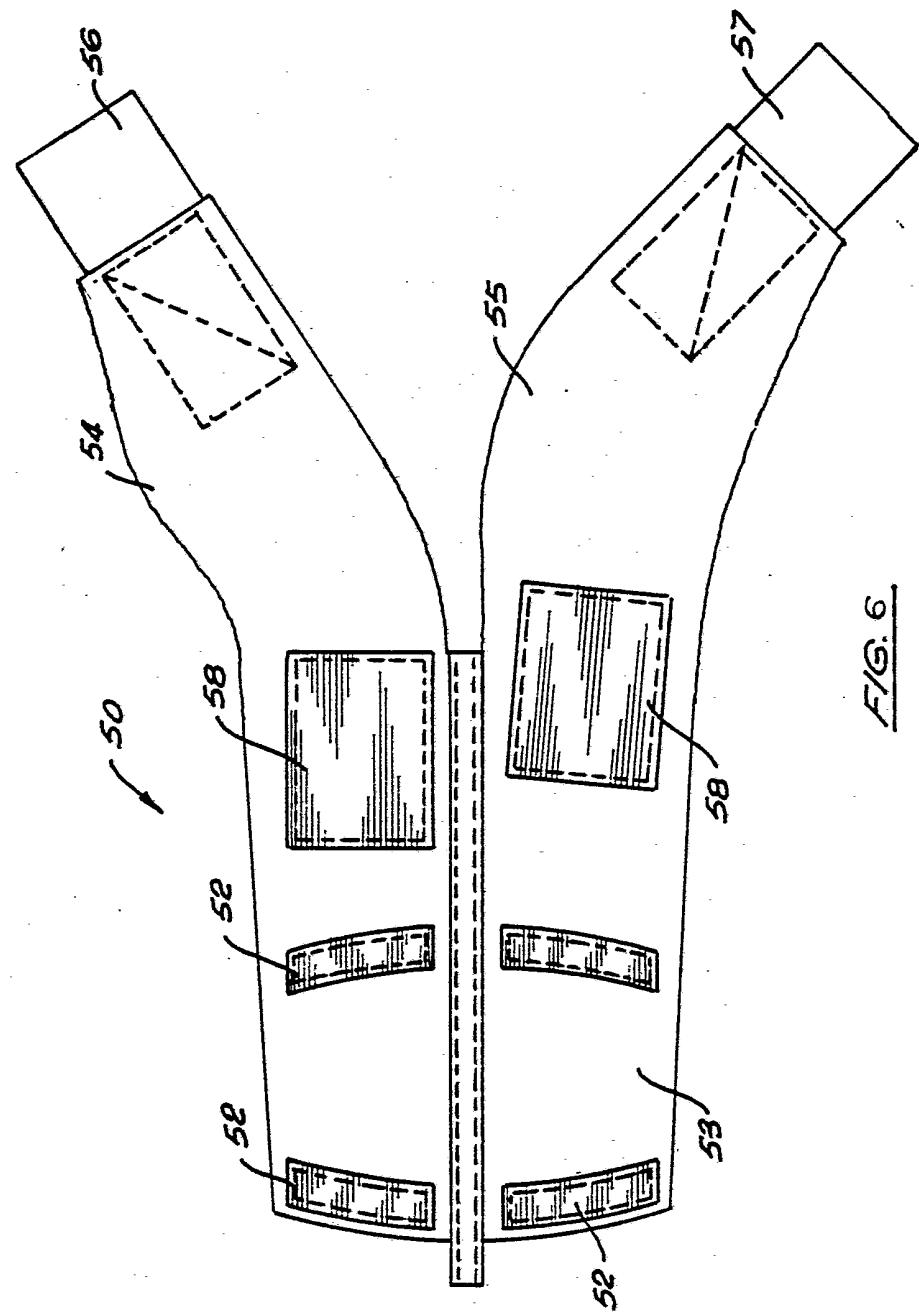


FIG. 6

6/8

2643255

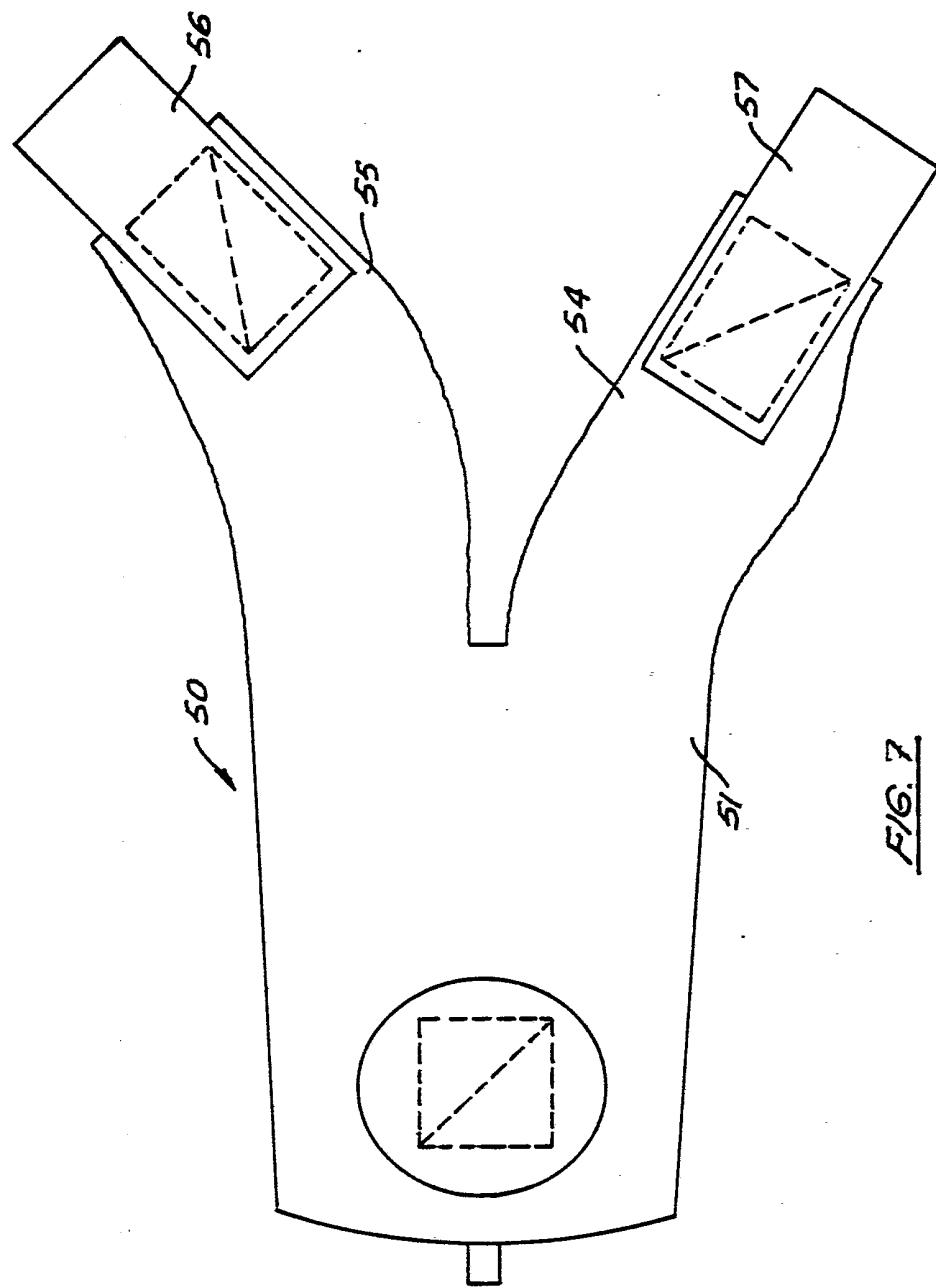
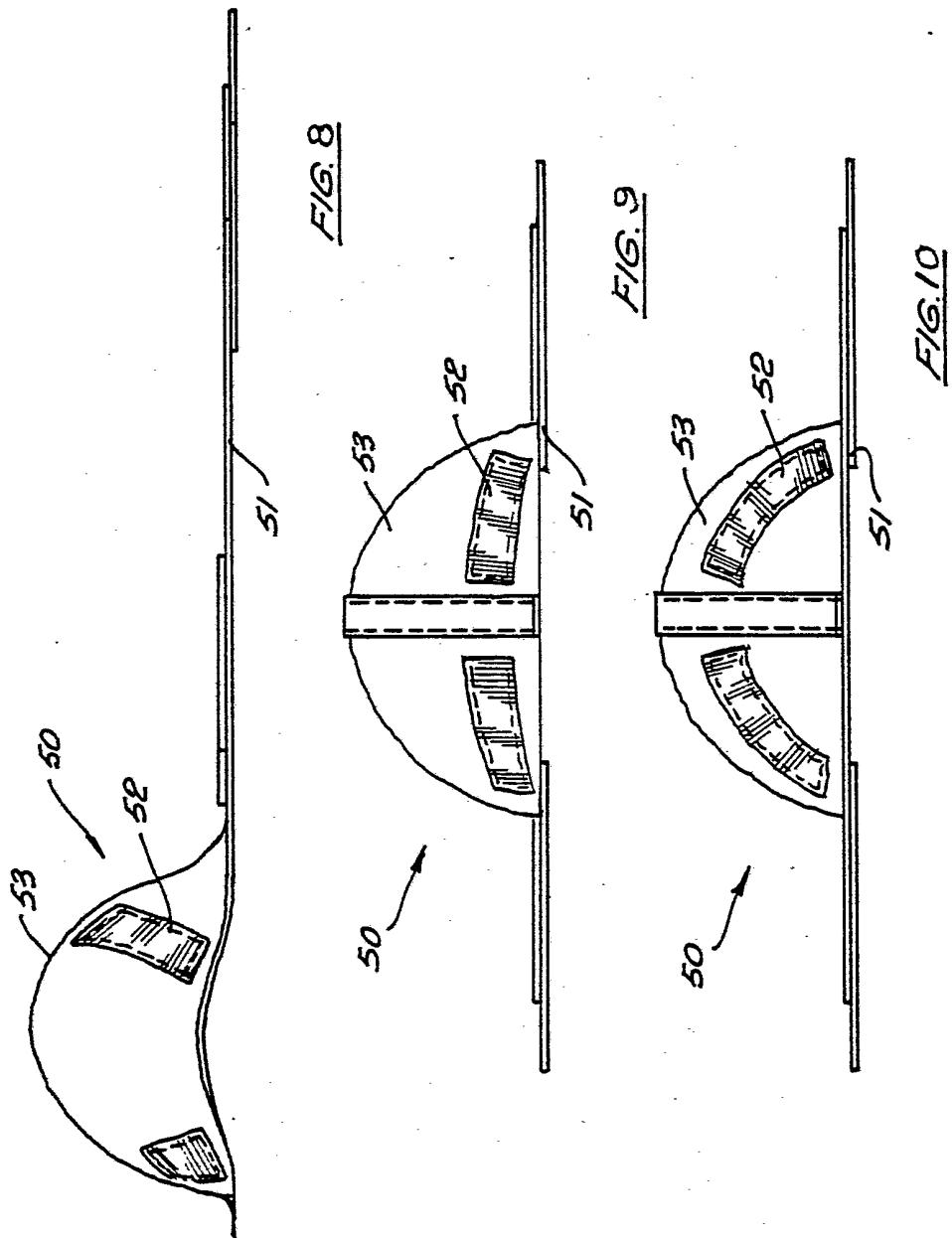


FIG. 7

2643255

7/8



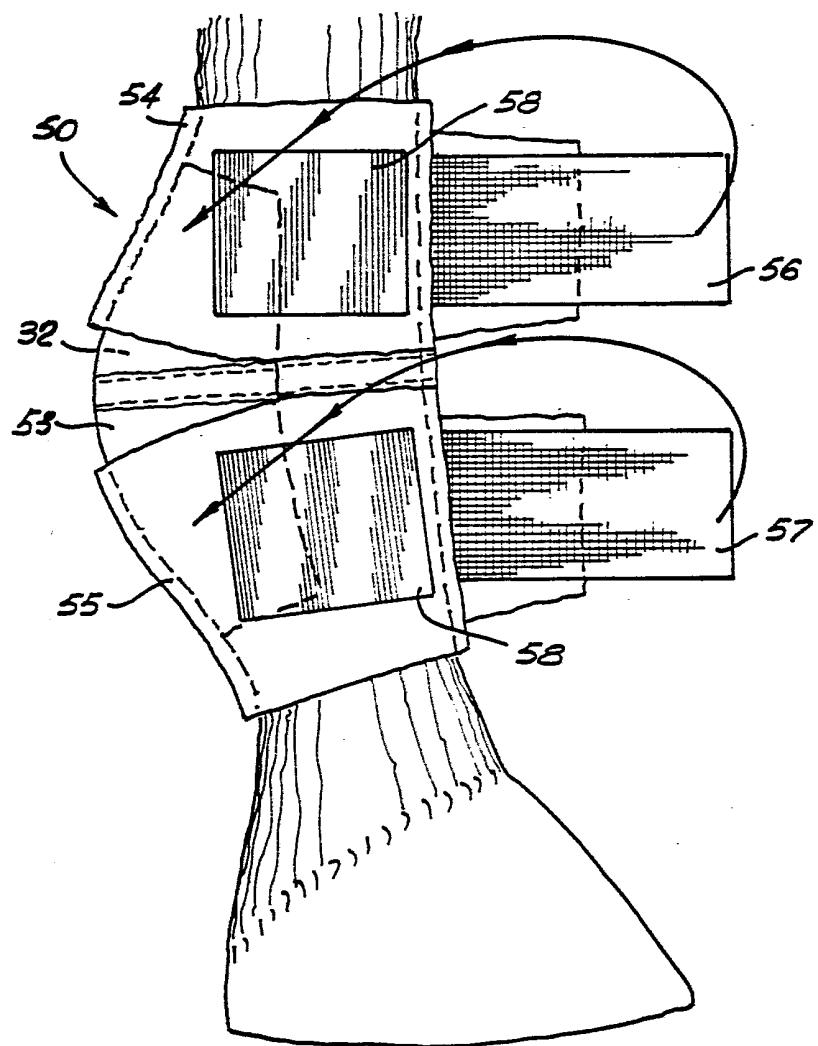


FIG. 11